COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD Nadine, ROSSET Erika, BOINNARD MORALLET Laurence, DAGUIN Océane et COMTE Marie-Christine.

- Mrs : MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michael, MAXIT Aurélien, VULLIEZ Alain, MUGNIER Jean-Marie et BAUD Jérôme.

Absent excusé :

- Mme BOULAKBECHE Sabrina donne pouvoir à Mme DAGUIN Océane.
- Mr ROSSET Bernard donne pouvoir à Mme COMTE Marie Christine.

Ordre du jour :

- Délibération achat parcelle Lawler aux Perrières
- Délibération achat terrain BOINNARD à la Molliette
- Achat terrain POTIER le Sey
- Échange terrain BOINNARD Le Crêt
- Échange terrain MORALLET Ilan chef-lieu
- Vente terrain à MORALLET Ilan chef-lieu
- Tarifs cantine et périscolaire
- Décision sur le projet d'enfouissement des réseaux secs du Pont Molliet aux Mermets – Syane
- Point sur l'AFP
- Délibération ONF
- Point sur le dossier Les Terches
- Urbanisme
- Bâtiments : Point sur la déserte de la fibre
- Point sur les travaux
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h00. Elle est présidée par Monsieur MORAND Jean-Claude, maire de la commune de Seytroux.

Mme BOYAT Sylvie est nommée secrétaire de la séance.

Mr le maire propose à l'assemblée le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 11 août 2026. Le conseil municipal valide ce compte-rendu à l'unanimité.

1. Délibération achat parcelle Lawler aux Perrières

Dans le cadre de l'aménagement routier aux Perrières, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une superficie d'environ 62 m² issue de la parcelle cadastrée A 3223, appartenant à Monsieur LAWLER Chris. Cette surface permettra la régularisation de la route actuelle. Les documents pour cet achat ont été réalisés par le cabinet SELARL TROMBERT-MAGRETTI. La proposition financière pour l'acquisition de ce bien s'élève à 5 € le m², soit 310 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune de Seytroux.

Le conseil municipal délibère et approuve l'achat à l'unanimité.

2. Délibération achat terrain BOINNARD à la Molliette

Monsieur le Maire rappelle les faits : Enedis a utilisé le chemin communal du pont Molliet au hameau du Crêt pour enfouir la ligne 20 000 volts. Suite au bornage de la parcelle A 2990 par le cabinet SELARL 'Trombert-Magretti', nous avons découvert que le chemin actuel est en partie sur la parcelle A2136 appartenant à l'indivision Boinnard : le câble enfoui se trouve en partie sur l'indivision Boinnard. Un projet de réaménagement de ce chemin a été réalisé par le cabinet SELARL 'Trombert-Magretti' qui a fait apparaitre un besoin d'acquérir 63 m2 à l'indivision Boinnard. La proposition financière pour l'acquisition de ce bien s'élève à 5 € le m² soit 315 euros. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune de Seytroux. La commission voierie est favorable à cet achat.

Le conseil municipal délibère et approuve l'achat à l'unanimité.

3. Achat terrain POTIER le Sey

Mr le maire rappelle que la décision avait été prise de réaliser cet achat en vue de préserver une aire de stockage de neige et de retournement au fond du Sey. Monsieur le Maire est en attende du bornage définitif pour réaliser cet achat.

4. Échange terrain BOINNARD Le Crêt

Mr le maire expose le projet d'échange dans le but de régulariser la voierie à hauteur du virage des Collet. Un retour du géomètre est en attente. La délibération concernant cet échange aura lieu ultérieurement. La commission voierie est favorable à cet échange.

5. Échange terrain MORALLET Ilan chef-lieu

Aurélien MAXIT sort de la séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ce qui suit : Dans le cadre de l'aménagement routier et de la sécurisation des piétons au sein du Chef-Lieu, Monsieur le Maire propose d'échanger une surface de 114 m² appartenant à la commune de Seytroux (parcelle A 1059) contre 114 m² dépendant de la propriété de MORALLET Ilan – dont 18 m² de la parcelle 1055, 2 m² de la parcelle 1058 et la totalité de la parcelle 1057 pour 94 m². Les documents pour cet échange ont été réalisés par le cabinet SELARL Trombert-Magretti. Monsieur le Maire propose que les frais de géomètre réalisés par le cabinet Trombert-Magretti, géomètres experts à Thonon-les-Bains, ainsi que les frais liés à la régularisation de l'acte notarié soient pris en charge par la commune de Seytroux. La commission voierie est favorable à cet échange. Laurence BOINNARD fait remarquer le manque de parkings lors des événements. Mr le maire répond que l'arrêté de voierie est la solution car le terrassement nécessaire dans le secteur en aval de la parcelle n'est pas finançable à court terme.

Le conseil municipal délibère et approuve cet échange à l'unanimité des membres présents.

6. Vente terrain à MORALLET Ilan chef-lieu

Suite aux différentes rencontres pour l'échange du terrain, Messieurs Christophe et Ilan MORALLET ont fait part de leur souhait d'acheter 309 m² de la parcelle 1059, entre la route départementale et le mur soutenant leurs constructions.

Après débat, le conseil municipal décide d'attendre la fin de l'aménagement des travaux engagés avant de se positionner.

Aurélien MAXIT réintègre la séance.

7. Tarifs cantine et périscolaire

Sylvie BOYAT expose le bilan financier de la cantine et du périscolaire.

Suite à l'augmentation des tarifs de cantine de 5,90 € à 6,40 € de la part de la Mairie de Morzine-Avoriaz voté le 30 juillet 2026, une nouvelle convention a été signé par Monsieur le Maire.

Sylvie Boyat, en charge de la cantine, propose les tarifs de cantine et périscolaire :

	2025/2026	*2026/2027*
CANTINE Inscription planifiée	*5.90 €*	*6,40 €*
CANTINE Inscription de dernière minute	*6.30 €*	*7€*
PERISCOLAIRE Matin (de 7h30 à 8h20)	*1.50 €*	*2 €*
PERISCOLAIRE Soir (de 16h15 à 18h30)	*4.00 €*	*4 €*

Le conseil municipal délibère et approuve ces tarifs à l'unanimité.

8. Décision sur le projet d'enfouissement des réseaux secs du Pont Molliet aux Mermets – Syane

Mr le maire expose le projet d'enfouissement du pont Molliet aux Mermets en collaboration avec le Syane et ENEDIS. 30 000€ ont été budgétisés pour 2026. Le FACE contribue au financement mais un emprunt sera cependant à envisager. Le conseil municipal est favorable à ce projet à l'unanimité et missionne le SYANE pour préparer la phase pro.

9. Point sur l'AFP

Une visio-conférence avec Louise IVANEZ de la SEA et Monsieur Vignoux responsable des affaires foncières en lien avec Monsieur le préfet a eu lieu le jeudi 3 septembre et la décision a été prise d'organiser une réunion publique le 29 septembre 2026. Cette réunion aura lieu en présence de Mme IVANEZ. Ce rassemblement aura pour but de compléter l'information au profit des propriétaires et des comités de gestion des montagnes.

10. Délibération ONF

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Florent DUBOSCLARD de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2027 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
F	IRR	242	2,5	2022	2028	lissage récolte - 30% de volume sanitaire en forêt						
G	IRR	121	1	2022	2028	lissage récolte - 30% de volume sanitaire en forêt						
D	IRR	66	0,5	2023	2028	lissage récolte - 30% de volume sanitaire en forêt						
2	IRR	66	1	2027	2029	lissage récolte						
3	IRR	187	2,5	2027	2029	lissage récolte						

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité l'état de l'assiette des coupes de l'année 2027.

11. Point sur le dossier Les Terches

Mr le maire expose la situation sur la répartition des lots actuels. Afin de faire avancer le projet de zone artisanale des Terches, un groupe de travail doit être constitué. Son rôle consistera à préciser la disposition des lots afin de faire intervenir un géomètre. Des travaux d'alimentation en eau, assainissement et électricité devront être entrepris dès 2027. Michael VAUTHAY, Jérôme BAUD, Aurélien MAXIT et Jean Claude MORAND sont volontaires pour constituer ce groupe de travail.

12. Urbanisme

Sylvie BOYAT expose le travail de la commission d'urbanisme. 1 DP et 6 Cua ont été étudiés.

13. Tobogan

Une proposition consiste à couvrir à 50% l'ouvrage. Avec cette solution, le plancher n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal approuve cette solution. Il nécessite un surcoût de 6 000 €.

14. Information sur les dépôts de Mr Francis DELERCE.

Mr le maire nous lit les courriers déposés par Francis DELERCE concernant les zones de dépôt réparties sur le territoire de la commune.

Les élus ne sont pas favorables pour déposer temporairement des éléments des Terches aux Mudry.

15. Bâtiment : point sur la desserte de la fibre

Mickael ROSSET expose les démarches qui ont permis d'installer la fibre à la mairie et à la bibliothèque, notamment, en compagnie d'Alain VULLIEZ. Des travaux de tubage ont été réalisés avec Alain VULLIEZ pour connecter les appartements situés à l'étage de la mairie.

16. Point sur les travaux

Mr le maire fait le point des travaux en cours.

17. Questions diverses

Mickael ROSSET invite la commission bâtiment le samedi 19 septembre à 9h00 pour l'étude des dossiers de demande de logement. 5 dossiers de demande seront étudiés pour attribuer l'appartement du Pêle qui se libère au 1er octobre.

Sylvie BOYAT informe le conseil que la boîte mail de la commune a été en panne. Le problème a été résolu.

La séance est clôturée à 22h15